

# CHAMPIONNAT DE FRANCE 2015 ENDURO



**N° d'épreuve FFM** 837  
**Moto-Club** Moto Verte Haute Lozère  
**N° d'affiliation** 2823  
**Date** 17 - 18 octobre 2015  
**Lieu** LANGOGNE  
**Organisateur technique** LHERMET Daniel  
**Adresse** MVHL48 - Rue des ribes - 48300 LANGOGNE  
**E-mail** mvhl48@gmail.com  
**Téléphone** 06 88 10 30 48

Organisateur

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

## Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

## Article 2 Officiels

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste doit être formé d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres.

Directeur de course ...SALLES Jérôme	Licence : 035915
Président du Jury DUBOIS Didier	Licence : 163447
Membre du Jury RIGAUDIAS Vincent	Licence : 020864
Membre du Jury BOUTAVIN Teddy	Licence : 073871
Commissaire technique responsable DEPOIT Jean-Michel	Licence : 008491
Responsable du chronométrage LAMBALLE Eric	Licence : 181566

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

## Article 3 Catégories & Engagements

### ➔ Championnat de France

- ★ Elite E1
- ★ Elite E2
- ★ Elite E3
- ★ National E1
- ★ National E2
- ★ National E3
- ★ Juniors<sup>1</sup>
- ★ Espoirs 125cc 2T<sup>2</sup>
- ★ Féminines<sup>3</sup>

### ➔ Trophée de France

- ★ Elite Privé
- ★ Vétérans<sup>4</sup>
- ★ 50cc<sup>5</sup>

### ➔ Championnat des constructeurs

- 1 Open issu des classes E1, E2 et E3 ; moins de 23 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du Championnat
- 2 Moins de 20 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du Championnat
- 3 Open issu des classes E1, E2 et E3
- 4 37 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du Championnat
- 5 Moins de 19 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du Championnat

### Pour rappel :

E1 : de 100 à 125cc 2T et de 175 à 250cc 4T  
E2 : de 126 à 250cc 2T et de 290 à 450cc 4T  
E3 : de 290 à 500cc 2T et de 475 à 650cc 4T

En cas de changement de catégorie et/ou de classe pendant l'année, le pilote n'apparaîtra pas dans le classement de sa nouvelle catégorie. Les points qu'aurait pu marquer ce pilote seront réattribués aux pilotes suivants.



**Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques**

**Parc fermé :**

Le Moto-Club prévoit-il un parc fermé ?  oui  non

Si oui, une fois le contrôle technique terminé, le pilote devra pousser sa machine immédiatement au parc fermé, munie du transpondeur correspondant à son numéro de course. Il devra, par ailleurs, équiper sa machine, en complément d'un éventuel système d'origine, d'un système antivol individualisé (chaîne cadénassée, bloc-disque ou U) et quitter immédiatement le parc sans la bâcher.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son permis de conduire (ou BSR pour les moins de 16 ans), l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule. Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

**Article 5 Réclamations**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

**Article 6 Médicalisation de la manifestation**

Médecin responsable médical Yann LEVEQUE (AMIS)

Nombre de secouristes 25 (aides soignants, amp, AMIS) Nombre d'ambulance(s) 6...

Hôpital le plus proche Hopital local LANGOGNE Temps de trajet (en min) 5... - 10 min

**Article 7 Le site de pratique**

**Accès :**

Adresse Pré de la foire - 48300 LANGOGNE

GPS - Latitude (Nord) 44.723097

GPS - Longitude (Est) 3.854003

**Nombre de participants : 370**

(maximum 7 pilotes par km)

**Caractéristiques :**

Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ?  oui  non

Longueur de la boucle 70 km

Distance journalière 140 - 210

Nombre de Contrôles Horaires 4

Contrôle de Passage 3

Nombre de Spéciale(s) :

- De type Banderolée (MX) 2

Longueur(s) 5 km

- De type Enduro (en ligne) 1

Longueur(s) 5 km

- De type X-Trem

Longueur(s)

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ?  oui  non

Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ?  oui  non

**Rappel :**  
L'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement

**Visa du Moto-Club**

Date : 3/08/15




Moto Verte Haute Lozère  
Centre René Raynal - Rue des Ribes  
48300 LANGOGNE  
mvh148@gmail.com  
N° : W482000191 SIRET: 509 906 822 00010

**Visa de la Ligue**

Date : 3/08/15

LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE  
LANGUEDOC-ROUSSILLON  
LE PRESIDENT  
**F. F. M.**



**Visa de la FFM**

Date : 07/08/15

Numéro : 15/0869



# HORAIRES PRÉVISIONNELS



N° d'épreuve FFM.....	837	<b>Organisateur</b>
Moto-Club.....	MOTO VERTE HAUTE LOZERE	
N° d'affiliation.....	C2823	
Lieu.....	LANGOGNE	

Date ..... 17 et 18 octobre 2015

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
16/10				
13h	19h	<b>Contrôles administratifs</b>		
13h	19h	<b>Contrôles techniques</b>		
17/10				
7h30		<b>1er départ</b>		
18h		<b>Arrivée</b>		
18/10				
7h30		<b>1er départ</b>		
18h		<b>Arrivée</b>		
18h30	19h	<b>Remise des Prix</b>		

